

Un exemple : l'Europe s'engage pour réduire les phytos

Dans le Tarn et Garonne, 80 agriculteurs se sont engagés à réduire leurs traitements phytosanitaires de 40 à 50% sur cinq ans, pour améliorer la qualité de l'eau potable prélevée en aval de leurs cultures. Pour relever ce défi, ils bénéficient d'une subvention du FEADER, qui couvre les surcoûts liés aux changements de pratiques agricoles (sur l'assolement, la rotation des cultures, les dates de semis, les alternatives mécaniques aux traitements...) et les frais de conseils techniques prodigués par la coopérative Qualisol, à l'origine du projet. Ici, le FEADER permet de préserver l'environnement, et encourage les agriculteurs à appliquer de bonnes pratiques dans la durée.



Le détail des possibilités d'aide est précisé dans les 6 programmes de développement rural.

Vous voulez en savoir plus ? Cliquez !
www.agriculture.gouv.fr/feader

**Vous n'avez pas accès à Internet ?
Rendez-vous :**

- ➔ Auprès de votre Direction régionale ou départementale en charge de l'agriculture et de la forêt, si vous êtes situés dans l'hexagone ;
- ➔ Auprès de la Collectivité territoriale de Corse, si vous êtes en Corse ;
- ➔ Auprès de la Direction de l'agriculture et de la forêt, si vous habitez dans un département d'outre-mer.



LE FEADER,
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

**un des piliers
pour vos projets
dans les territoires
ruraux**



L'Europe au quotidien pour accompagner vos projets !



Une agriculture et un secteur forêt-bois compétitifs et respectueux de l'environnement, des produits alimentaires de qualité, un espace rural occupé et aménagé de façon équilibrée pour et par ses divers acteurs, une économie rurale diversifiée : tels sont les objectifs de la politique de développement rural. On l'appelle communément « **le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC)** ». Il accompagne et complète les poli-

tiques de soutien aux revenus du premier pilier de la PAC. Il s'inscrit dans l'esprit des conseils européens de Lisbonne et Göteborg : vers une économie compétitive et innovante, dans le respect des principes du développement durable.

Afin d'atteindre ces objectifs, le **FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)** concourt à hauteur de 7,6 milliards d'euros* au financement de mesures inscrites dans les six programmes de développement rural établis en France pour la période 2007-2013. Avec les financements nationaux mobilisés sur les mêmes mesures, ce sont plus de 16,4 milliards d'euros qui bénéficieront ainsi aux territoires ruraux français.

Ces programmes de développement rural intègrent **les besoins spécifiques de chaque région** : un programme couvre le territoire de l'hexagone et comporte 21 volets régionaux ; cinq programmes régionaux ont été mis en place pour la Corse, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion.

*Ce montant comprend la dotation supplémentaire suite au bilan de santé de la PAC.

Pour quoi faire ?

→ Vous souhaitez vous installer sur une exploitation agricole ou moderniser votre exploitation, investir dans les équipements de l'industrie agroalimentaire, développer et promouvoir des produits de qualité, bénéficier d'une formation ?



→ Vous avez la volonté d'améliorer vos pratiques agricoles pour un plus grand respect de l'environnement : qualité de l'eau, biodiversité, agriculture biologique ?

→ Votre activité agricole se heurte à des handicaps naturels, en zone de montagne ou en zone défavorisée ?

→ Vous désirez améliorer la valeur de votre forêt, faciliter la récolte du bois, protéger ou reconstituer votre forêt ?

→ Vous pensez créer une entreprise ou diversifier vos activités en milieu rural, développer le tourisme, conserver ou mettre en valeur votre patrimoine naturel ou culturel ?

Le FEADER est peut-être une aide pour construire vos projets. Renseignez-vous.

Pour qui ?

→ Exploitant, entrepreneur, organisme de formation, structure collective, propriétaire forestier, vous travaillez dans le domaine agricole, sylvicole ou agroalimentaire...



→ Vous êtes porteur d'une activité en milieu rural en tant que particulier, entrepreneur, artisan, acteur du tourisme, association ou collectivité territoriale...

→ Vous êtes un territoire de projet, Parc naturel régional, Pays ou autre...

Le FEADER peut s'adresser à vous !

